

Votre Entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 0750252S)
en lui versant sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

- Votre Taxe d'Apprentissage est égale à 0,68% de votre masse salariale brute.
 - 23% de ce montant est dédié au «hors quota» et peut être attribué à l'école de votre choix en fonction de son habilitation.
 - 65% du montant «hors quota» doit être attribué à des écoles de catégorie A, 35% à des établissements de catégorie B.
- L'ISC Paris est habilité en catégorie B (destinée à toutes les formations à compter de Bac+3).

VOTRE VERSEMENT À L'ISC PARIS

Catégorie B (diplôme niveau II et III) – 35% de TA x 23%

VOTRE ENTREPRISE

N° Siret

Raison Sociale

Siège Oui Non

Adresse

Code Postal Ville

Contact

Fonction

Email

Tél.

VOTRE LIEN AVEC L'ISC PARIS

Entreprise partenaire Alumni Famille d'un étudiant ou diplômé Autre (précisez) :

A QUEL ORGANISME COLLECTEUR VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Choisissez un OCTA (organisme collecteur) ou indiquez à votre Expert Comptable
notre partenaire collecteur de la Taxe d'Apprentissage :

OCTALIA
47 rue de la Victoire 75009 Paris
Tél. : 01 45 74 33 44 - info@octalia.org

Montant versé à l'ISC Paris : Euros

- Pensez à mentionner sur le bordereau d'OCTALIA que vous effectuez votre versement au bénéfice de l'ISC Paris, en catégorie B.
- En cas de versement de la totalité de votre Taxe d'Apprentissage à notre attention, vous devrez préciser «maximum» dans la colonne B.

À Le

Signature

Cachet

MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT PAR MAIL AVANT LE 28 FÉVRIER 2019
À L'ADRESSE MAIL DE MONSIEUR STRTAK, DIRECTEUR DES RELATIONS ENTREPRISES ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE : RELATIONSENTREPRISES@ISCPARIS.COM